

METTRE EN PLACE UN MOYEN D'ALERTE SONORE SUR LE SITE DE LA MANIFESTATION;
DÉSIGNER DES PERSONNES, AYANT LES CONNAISSANCES REQUISES, CHARGÉES DU MANIEMENT DES EXTINCTEURS;
PROTÉGER LES POINTS CHAUDS (BARBECUE,) ET LES ÉQUIPER D'EXTINCTEURS;
PRÉVOIR UN MESSAGE D'INFORMATION DU PUBLIC DANS L'HYPOTHÈSE OÙ CELUI-CI DEVRAIT ÉVACUER LE SITE À LA SUITE D'UN ACCIDENT;
METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF PRÉVISIONNEL DE SECOURS : POSTE DE SECOURS ARMÉ PAR UNE ASSOCIATION DE SECOURISME AGRÉÉE; L'ASSOCIATION DE SECOURISME SOLLICITEE DIMENSIONNERA LE DISPOSITIF PREVISIONNEL DE
SECOURS;  SIGNALER LE OU LES POSTE(S) DE SECOURS (ORIFLAMME, DRAPEAU, PANNEAU);
SIGNALER L'EMPLACEMENT(S) DE(S) RÉSERVE(S) D'EAU ET/OU DES HYDRANTS UTILISABLE(S) PAR LES SERVICES DE SECOURS;
>16 SIGNALER L'EMPLACEMENT DES POINTS D'EAU POTABLE;  >17 SIGNALER L'EMPLACEMENT DES WC, AVEC AU
MINIMUM 1 WC POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE;  \$\int_{18}\$ SIGNALER, BALISER ET INTERDIRE L'ACCÉS AUX
ZONES DANGEREUSES (PLANS D'EAU, VOIES FERRÉES, GRAND AXE, ETC.).
DANS LE CAS OU LES PARKINGS ACCAPARENT DES PARCELLES AGRICOLES, S'ASSURER QUE CES DERNIERES SOIENT ARASEES ET LE RESULTAT DE LA COUPE EVACUE AFIN D'EVITER TOUT RISQUE DE DEPART DE FEU (SAISON SECHE)